

# LES PLANS REGIONAUX DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Comme explicité au sein du dernier chapitre de la notice de renseignements du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet porté par la société CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte, les régions d'Île-de-France et Centre-Val de Loire sont, depuis fin 2019, dotées d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ces nouveaux plans, de portée régionale, se substituent aux plans relatifs à la gestion des déchets non-dangereux, des déchets du BTP et des déchets dangereux.

La présente annexe visera à analyser la compatibilité du projet porté par la société CHIMIREC CDS avec le PRPGD des régions d'Île-de-France et Centre-Val de Loire.

## I. LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS D'ÎLE-DE-FRANCE

### I.1. PRESENTATION GENERALE DU PRPGD D'ÎLE-DE-FRANCE

Source : PRPGD d'Île-de-France – DRIEE d'Île-de-France (consulté en décembre 2021)

Le conseil régional d'Île-de-France a adopté un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) le 22 novembre 2019. Ce plan s'inscrit dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) qui prévoit que chaque région doit désormais être couverte par un PRPGD.

A l'échelle du territoire francilien, le PRPGD remplace et regroupe les plans en vigueur suivants :

- le PREDMA, liés à la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- le PREDD, liés à la gestion des déchets dangereux ;
- le PREDAS, liés à la gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux ;
- le PREDEC, liés à la gestion des déchets du bâtiment.

A noter également que contrairement aux autres régions françaises, le PRPGD d'Île-de-France ne sera pas intégré à un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADET) puisque la région d'Île-de-France est couverte par le Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France (SDRIF). Le PRPGD d'Île-de-France dispose d'un vaste champ d'application et couvre de nombreux déchets, qu'ils soient dangereux ou non dangereux. Sont ainsi concernés :

- les déchets produits dans la région par les ménages, les activités économiques, les collectivités et les administrations ;
- les déchets gérés en région : collectés ou traités dans une installation de collecte ou de traitement de déchets, utilisés dans une installation de production en substitution de matière première, dans une installation de production d'énergie, dans une carrière ou dans la construction d'ouvrages de travaux publics en substitution de matière première ;
- les déchets importés pour être gérés dans la région ou exportés pour être gérés hors de la région.

Le PRPGD d'Île-de-France comprend :

- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets ;
- une prospective à termes de six et douze ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter ;
- des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets ;
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de six et douze ans ;
- un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire ;
- une limite aux capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux non inertes ;

- les mesures permettant d'assurer la gestion des déchets dans des situations exceptionnelles ;
- une planification spécifique de certains flux de déchets (biodéchets, déchets du bâtiment, déchets ménagers et assimilés, déchets d'amiante, déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques relevant des filières REP).

Les objectifs poursuivis dans le cadre du PRPGD d'Île-de-France sont identiques à ceux fixés par le Plan National de Gestion des Déchets (PNGD) et reprennent notamment les nouveaux objectifs européens fixés par les directives (UE) 2018/850, 2018/851 et 2018/852. Ces objectifs chiffrés ont d'ores-et-déjà été présentés au sein du chapitre VI.2 de la notice de renseignements composant le premier volet du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

Comme énoncé précédemment, le périmètre du PRPGD est vaste et intègre de nombreuses catégories de déchets qui ne concernent pas directement les activités de l'établissement CHIMIREC CDS. Aussi, parmi les catégories de déchets prises en compte au sein du PRPGD d'Île-de-France, seuls l'état des lieux et les objectifs propres aux déchets dits « dangereux » seront présentés au sein de la présente annexe. Il est en effet rappelé que la majorité des activités de l'établissement CHIMIREC CDS concerne la gestion de déchets d'activités économiques dits « dangereux » selon la nomenclature en vigueur. Des déchets d'activités économiques non-dangereux peuvent transiter au sein de l'établissement mais représentent une faible part des activités du site.

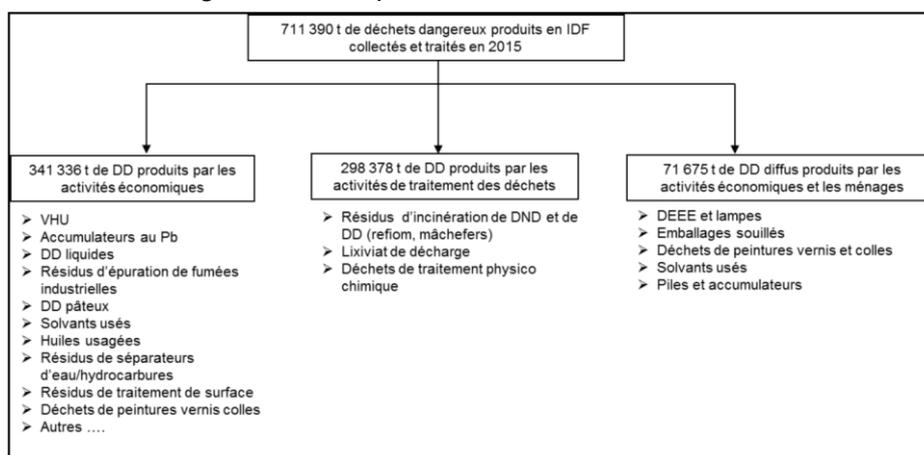
Enfin, le site de la société CHIMIREC CDS n'étant pas destiné à accueillir d'installation de traitement de déchets dangereux, la présente analyse ne reviendra pas sur les capacités de traitement de déchets dangereux de la région d'Île-de-France et sera focalisée sur les capacités de tri, transit et regroupement qui demeurent l'activité principale de la société CHIMIREC CDS. Il est rappelé ici que la seule activité de traitement réalisée au sein de l'établissement CHIMIREC CDS consiste en la massification de certaines typologies de déchets afin de permettre leur transport vers les installations de traitement ou de valorisation agréées. Cette activité de massification n'est de fait pas comptabilisée comme une activité d'élimination ou de valorisation au sens du PRPGD d'Île-de-France. Le constat est identique concernant le futur procédé de déconditionnement et broyage de produits finis, qui ne peut être assimilé aux activités d'élimination ou de valorisation prises en compte par ce plan.

### Gisement de déchets dangereux en Île-de-France

Concernant les typologies de déchets dangereux prises en compte dans le PRPGD, notons que les déblais pollués et les déchets radioactifs ne font pas partie du périmètre du plan. Ces typologies de déchets dangereux intègrent le périmètre des déchets de chantiers pour les déblais pollués ou sont traités par un plan national pour les déchets radioactifs.

Concernant le gisement de déchets dangereux en Île-de-France, il est précisé que celui-ci est relativement stable depuis 2010 et se situe aux alentours de 737 000 tonnes par an entre 2010 et 2015. Ces déchets dangereux présentent des natures très différentes et doivent donc suivre des filières de traitement spécifiques.

La figure suivante précise les typologies de déchets dangereux produits au sein de la région d'Île-de-France en fonction de l'origine de leurs producteurs :



**Figure 1 : Tonnages et natures des déchets dangereux franciliens produits par les 3 grands types de producteurs - 2015**

Le détail des tonnages de déchets dangereux produits par les 3 grands types de producteurs est présenté dans les tableaux suivants :

- Déchets dangereux produits par les activités économiques :

Tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015
VHU	129 428	136 757	109 780	102 655	98 705	74 046
Accumulateurs au plomb	59 634	58 291	54 466	51 033	43 756	50 247
Résidus d'Épuration des Fumées industrielles	22 936	25 554	29 395	28 775	31 643	29 852
Eaux de lavage industriel	16 139	22 002	38 769	32 264	32 708	28 501
Déchets liquides	29 286	33 362	25 810	24 852	28 238	24 199
Boues et pâteux	24 997	33 224	26 794	26 682	27 860	21 981
Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	20 754	15 928	17 431	23 564	20 385	21 943
Huiles usagées	25 844	24 327	20 233	21 204	20 153	21 821
Solvants usés	34 304	21 146	23 428	21 735	17 350	18 292
DEEE hors lampes	3 341	5 468	8 469	17 842	18 995	11 632
Résidus de traitement de surface	11 182	11 346	9 780	12 577	10 998	11 348
Déchets de peintures, vernis, colles, encres	10 761	9 447	10 825	10 871	10 958	8 002
Déchets de véhicules automobiles	2 800	2 072	2 307	2 393	2 240	2 276
Déchets contenant des PCB	3 262	2 052	1 983	1 204	937	964
Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	235	378	491	730	752	926
Gaz industriels	221	237	121	345	289	520
Gaz chlorofluorocarbonés	369	476	328	291	426	473
Mâchefers, scories et cendres industrielles	265	135	400	699	840	471
Autres	13 460	13 248	13 324	11 903	12 631	13 843
<b>Total déchets « primaires »</b>	<b>409 218</b>	<b>415 448</b>	<b>394 133</b>	<b>391 618</b>	<b>379 864</b>	<b>341 336</b>

- Déchets dangereux produits par les activités de traitement de déchets :

Tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Déchets stabilisés/solidifiés	133 019	136 469	142 682	135 391	132 020	129 078
Résidus d'incinération de DND et de DD	114 021	130 065	131 084	122 251	120 444	112 541
Lixiviats de décharge	14 602	13 808	17 730	17 269	26 548	37 300
Déchets de traitement physico-chimique	9 705	7 558	10 253	10 690	7 873	7 751
Boues et pâteux	-	-	125	-	-	-
Déchets liquides	-	-	1 522	-	13	-
Autres	2 595	432	874	6 024	1 584	11 709
<b>Total déchets « secondaires »</b>	<b>273 942</b>	<b>288 331</b>	<b>304 270</b>	<b>291 625</b>	<b>288 482</b>	<b>298 378</b>

- Déchets dangereux diffus des ménages et des activités économiques :

Tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DEEE hors lampes	25 297	33 289	42 478	28 012	31 622	46 433
Emballages souillés	15 873	15 222	15 938	16 330	17 788	14 426
Déchets de peintures, vernis, colles, encres	1 921	3 191	2 235	2 154	2 429	4 123
Lampes	291	981	1 484	1 794	2 334	3 523
Solvants usés	1 571	2 064	1 151	1 111	1 624	1 430
Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	159	57	340	823	527	1 164
Déchets liquides	99	94	113	62	262	302
Gaz industriels	37	5	147	93	97	56
Huiles usagées	14	1	21	20	13	15
Autres	93	77	135	136	170	204
<b>Total DD diffus</b>	<b>45 355</b>	<b>54 981</b>	<b>64 041</b>	<b>50 534</b>	<b>56 866</b>	<b>71 675</b>

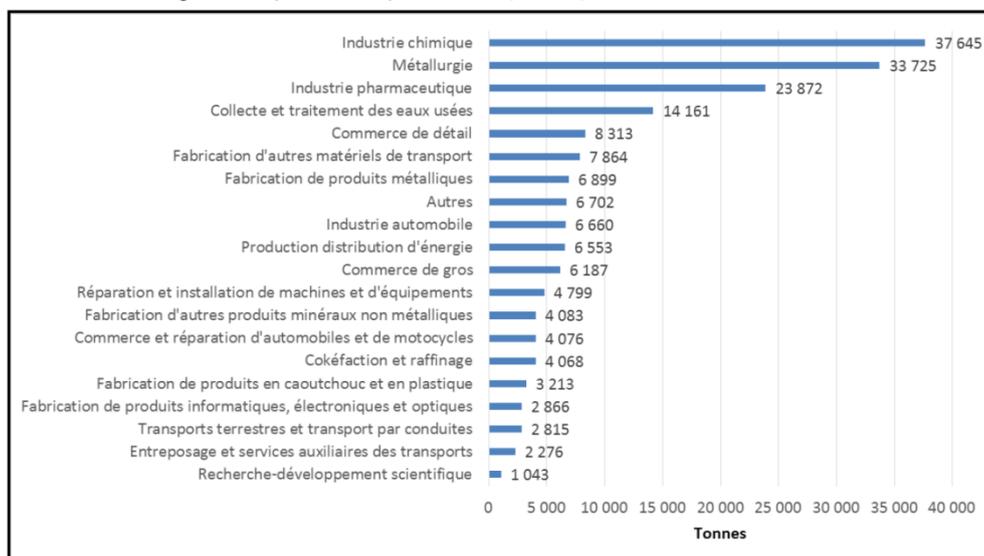
Au regard des tableaux présentés ci-avant, il apparaît que le seul gisement de déchets dangereux actuellement en croissance correspond aux déchets diffus des ménages et des activités économiques dont le tonnage annuel produit est passé de 45 355 tonnes en 2010 pour atteindre 71 675 tonnes en 2015, soit une augmentation de 58 %.

Les tonnages de déchets produits par les installations de traitement de déchets sont quant à eux restés plutôt stables sur cette période de référence avec néanmoins une légère croissance entre 2010 et 2015 (+ 9%). Enfin, le gisement de déchets dangereux produits par les activités économiques a quant à lui largement diminué (- 16%) entre 2010 et 2015.

**Les principaux producteurs de déchets dangereux en Île-de-France**

En 2015, 654 établissements de la région d'Île-de-France ont déclaré une production de déchets dangereux supérieure à 2 tonnes pour un tonnage global produit de 570 978 tonnes. Parmi ces établissements, 526 intégraient le secteur économique au sens large pour 128 intégrant le secteur du traitement de déchets. Pour l'année 2015, ces 654 établissements ont produit 80 % du gisement global de déchets dangereux produits au sein de la région d'Île-de-France soit 711 390 tonnes.

Parmi les 526 établissements du secteur économique (hors déchets), les principaux producteurs de déchets dangereux sont les industries chimiques, les industries pharmaceutiques, la métallurgie, la collecte et le traitement des eaux usées ainsi que le commerce. Le graphique suivant présente les tonnages de déchets dangereux produits pour ces principaux secteurs d'activités :



**Tableau 1 : Principaux producteurs de déchets dangereux d'Île-de-France en 2015**

## Évolution du gisement et perspectives d'évolution

Les perspectives d'évolution du gisement de déchets dangereux en Île-de-France sont plutôt partagées. En effet, le tonnage global de déchets dangereux collectés devrait croître du fait notamment du renforcement de la réglementation et de la mise en œuvre de politique visant à mieux capter les pollutions et les rejets au milieu naturel.

De plus, certains flux de déchets dangereux comme les eaux de lavage, les résidus de traitement de fumées devraient augmenter du fait d'une meilleure épuration de ces typologies d'effluents. En complément de nouveaux flux de déchets dangereux, comme par exemple les plastiques contenant des retardateurs de flamme, devraient également apparaître du fait du durcissement de la réglementation. Enfin, la mise en œuvre des Meilleures Techniques Disponibles pourrait engendrer une augmentation du gisement de déchets dangereux au sein de la région Île-de-France.

Bien que la tendance globale soit à l'augmentation, certains flux de déchets dangereux devraient diminuer et ceci pour les raisons suivantes :

- certains industriels, notamment du secteur de la chimie, développent le traitement interne de leurs déchets dangereux ;
- la production de déchets automobiles (huiles, filtres à huiles, batteries) devraient connaître une diminution du fait du changement du parc automobile après une récente augmentation de la production de déchets automobiles due à la mise au rebut de véhicules anciens ;
- le remplacement de certaines technologies par des technologies propres ;
- la substitution de produits dangereux (entrée en vigueur de REACH) ;
- le changement des pratiques et des modes de consommation des ménages.

A noter enfin, que les diminutions des flux envisagées pour certaines typologies de déchets dangereux devraient s'accompagner d'une plus forte concentration de ces derniers. Ce qui implique que les filières de traitement devront être de plus en plus spécifiques afin de faire face à des déchets dangereux plus complexes à traiter et pouvant nécessiter une étape de prétraitement supplémentaire avant leur traitement finaux.

Selon le PRPGD, et après prise en compte des éléments exposés ci-avant, les perspectives d'évolution globales du gisement de déchets dangereux au sein de la région d'Île-de-France sont synthétisées au sein du tableau suivant :

Prospective des DD franciliens à traiter	2015	2025	2031
Avec prévention	711 400 tonnes	720 000 tonnes	700 000 tonnes

**Tableau 2 : Perspectives d'évolution du gisement de déchets dangereux à traiter au sein de la région d'Île-de-France**

Il est toutefois précisé que dans le cadre du PRPGD, aucun objectif chiffré quant à l'évolution du gisement de déchets dangereux n'a été formulé puisque le durcissement de la réglementation et l'augmentation du taux de captation des déchets dangereux, qui sont des mesures en faveur de la protection de l'environnement, pourraient accroître les tonnages de déchets dangereux collectés et traités.

Malgré l'absence d'objectif chiffré, le PRPGD recommande de mener des actions de communication et de diffusion d'informations concernant la mise en œuvre d'actions de prévention et de réduction des déchets dangereux en promulguant notamment l'éco-conception et le changement de pratiques.

## Planification et actions prévues pour la prévention et la collecte des déchets dangereux

Le tableau suivant présente les actions prévues pour réduire et collecter les déchets dangereux des ménages et des activités économiques dans le cadre du PRPGD :

Actions prévues	Sous actions	Acteurs mobilisés	Calendrier
Réduire et collecter les DD des ménages et des collectivités	Eco-consommer Jardiner au naturel Bricoler au naturel 0 phyto dans ma commune, plan éco phyto	Collectivités à compétence collecte et traitement des déchets AESN, collectivités gestionnaires d'espaces verts, Région Ile-de-France	2018-2031
	Collectes ponctuelles et événementielles hors déchèteries, accompagnées de sensibilisation et de communication sur les DD	Enseigne Leroy Merlin, EcoDDS	
Réduire et collecter les DD diffus des activités économiques	Opération 0 toxique dans les effluents	AESN, CRMA, CMA, CCI syndicats d'assainissement centres VHU Industries de traitement de surface Union Nationale des Industries de l'Impression et de la Communication Conseil national des professions de l'automobile	2018-2031
	Opération de collecte des DD diffus dans les zones d'activités		
	Opération Imprim'vert, et autres opération en direction des pressings, garages et peintres en bâtiment		
Réduction des DD de l'industrie chimique	recyclage ou régénération de réactifs/produits système de consigne des réactifs et des emballages (retour fournisseur) substitution de produits impactants développement de l'écoconception développement de techniques innovantes	Industries de la chimie, UIC	2018-2031
Communiquer, informer pour réduire les DD	Promouvoir l'éco consommation, le changement de pratiques, l'utilisation de marques ou labels « éco responsables », et actionner notamment le levier de la commande publique	CCI, CMA, CRMA AESN <sup>477</sup> Région Ile-de-France	2020-2031
Mieux collecter les DD diffus	Promouvoir des actions collectives de collecte des DD par territoire, par branche professionnelle ou secteur d'activité, y compris les opérations de déstockage	Collectivités à compétence collecte/traitement des déchets	
	Développer l'offre de collecte des DD des ménages et des activités économiques Proposer des offres de collecte adaptées aux petites quantités de DD (zones dédiées de regroupement, collectes adaptées <sup>478</sup> , mutualisées, ponctuelles sur demande ou récurrentes, reprise et aires de dépôts chez les distributeurs....)	Collectivités à compétence assainissement, Administrations, Etablissements d'enseignement, Industries, PME/TPE, Fédérations et réseaux professionnels	
	Soutenir et promouvoir les marques et label éco responsables (Imprim'vert, Garage Propre...)	Gestionnaires de parcs d'activités Acteurs de la recherche Eco DDS Enseignes et distributeurs Collectivités gestionnaires d'espaces verts ...	
Innover pour réduire les DD	Soutenir la recherche et développement, et l'innovation Développer l'écoconception, la substitution de substances, la réduction de la consommation de matières / ressources		

**Tableau 3 : Actions à prévoir pour réduire et collecter les déchets dangereux des ménages et des activités économiques**

Comme l'illustre le tableau précédent, les actions prévues concernent principalement la réduction de la production de déchets dangereux à la source. Globalement, les actions envisagées ne semblent pouvoir s'appliquer aux activités de l'établissement CHIMIREC CDS.

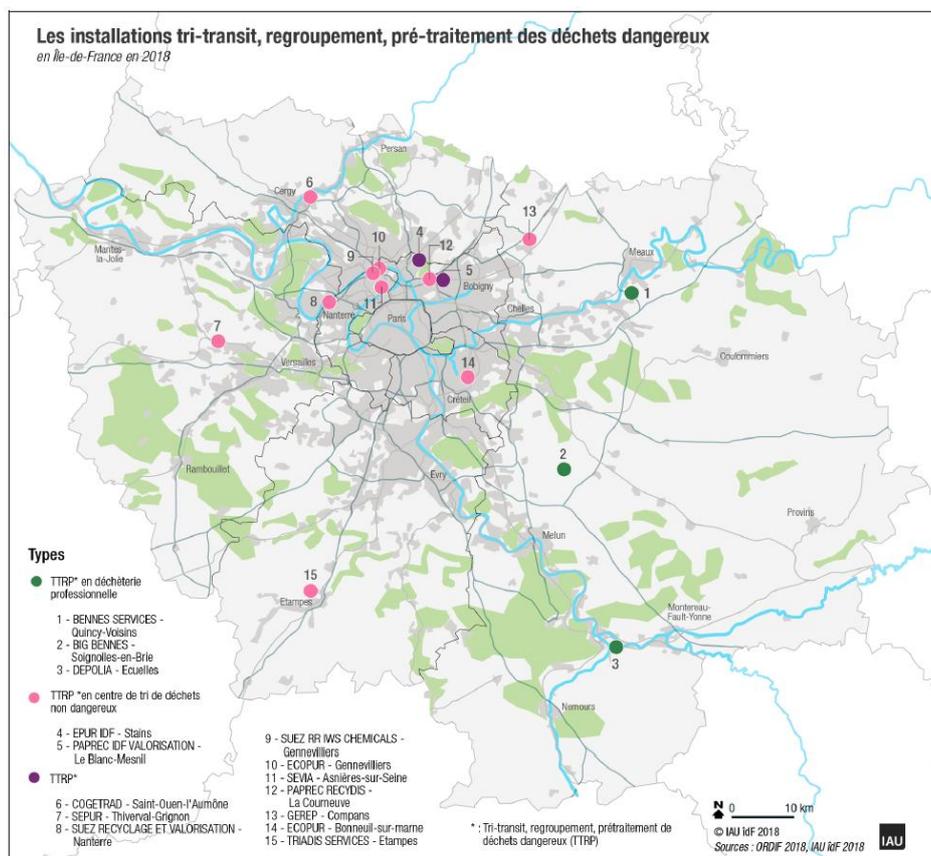
Notons toutefois que certaines des actions projetées concernent les modalités de collecte des déchets dangereux et notamment les opérations ponctuelles opérées hors des déchèteries de la région d'Île-de-France. Dans cette optique, la société CHIMIREC CDS réalise d'ores-et-déjà des opérations de ce type et notamment par l'intermédiaire de l'éco-organisme EcoDDS. Ces opérations sont notamment à destination des enseignes de distribution pour lesquelles la société CHIMIREC CDS réalise des opérations d'enlèvement de déchets dangereux.

Toujours concernant la collecte des déchets dangereux, la société CHIMIREC CDS propose des prestations pour la collecte des déchets dangereux des ménages et des activités économiques qui sont également adaptées aux petites quantités de déchets dangereux. Ces opérations sont réalisées par l'intermédiaire des tournées quotidiennes réalisées par les chauffeurs de la société CHIMIREC CDS pour les déchèteries mais également pour l'ensemble des acteurs économiques.

En ce sens, les activités de la société CHIMIREC CDS apparaissent cohérentes avec les actions et objectifs susceptibles de s'appliquer à l'établissement de Béville-le-Comte.

## Collecte, transit et regroupement des déchets dangereux en Île-de-France

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, 31 sites de tri, transit et regroupement de déchets dangereux (y compris des DASRI) ont été recensés au sein de la région Île-de-France. Leur localisation est précisée par la figure suivante :



**Figure 2 : Localisation des plateformes de tri, transit et regroupement de déchets dangereux de la région Île-de-France**

Concernant les tonnages de déchets dangereux en transit au sein de ces installations de regroupement, le tableau suivant présente les tonnages déclarés par ces installations :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnes de DD franciliens déclarées en tri/transit/regroupement	6 838	10 550	10 828	14 624	12 846	74 142	74 240

**Tableau 4 : Évolution des tonnages de déchets de dangereux transitant au sein des établissements de tri, transit et regroupement depuis 2009**

Au regard du tableau précédent, il est précisé que les tonnages déclarés ne sont effectifs que depuis 2014 puisqu'auparavant ces installations n'étaient pas contraintes de déclarer leur activité sur GEREP. On notera donc que sur les années 2014 et 2015 les tonnages de déchets dangereux qui ont transité par les établissements de tri, transit et regroupement de la région Île-de-France sont restés stables.

Concernant les perspectives d'évolution des centres de tri, transit et regroupement de déchets dangereux d'Île-de-France, le PRPGD précise que ces établissements constituent un maillon indispensable de la gestion de ces déchets en limitant, d'une part, les transports des déchets dangereux et en constituant, d'autre part, une étape obligatoire pour certaines typologies de déchets qui ne peuvent être envoyés vers les centres de traitement sans être préalablement regroupés.

Enfin, selon le PRPGD, et au regard des évolutions envisagées, il est nécessaire de maintenir l'offre de tri, transit et regroupement pour les flux de déchets dangereux intégrant le périmètre du plan. Pour certains territoires ne disposant pas de centre de tri, transit et regroupement, il est par ailleurs nécessaire de créer de nouveaux sites afin de limiter les distances parcourues par les déchets dangereux d'Île-de-France.

« Par conséquent, le PRPGD ne limite pas le nombre de site ni leur capacité, et laisse la possibilité de créer de nouvelles installations ou d'étendre leur capacité en fonction des besoins des territoires, des filières, des zones de chalandises des installations de traitement et au regard de la diminution ou l'optimisation du transport de déchets. »

## **I.2. COMPATIBILITE DU PROJET CHIMIREC CDS AVEC LE PRPGD DE LA REGION ILE-DE-FRANCE**

Les grands objectifs du PRPGD d'Île-de-France sont entre autres : un meilleur taux de captation des déchets dangereux produits par les ménages et les activités économiques et une gestion de proximité des déchets dangereux par la diminution de la distance parcourue par ces déchets.

Le projet, porté par la société CHIMIREC CDS, d'augmentation des capacités stockage temporaire du site de Béville-le-Comte, répond bien aux différents objectifs du PRPGD susmentionnés.

Le PRPGD préconise de plus une gestion de proximité des déchets dangereux favorisant une meilleure captation de ces déchets tout en diminuant l'impact de la filière sur l'environnement grâce à une diminution des émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport de ces déchets. Le projet porté par la société va permettre d'optimiser le transport de déchets vers les centres de traitement et ainsi diminuer les émissions liées à leur transport. Cette optimisation du transport va notamment être permise via l'accroissement des capacités de stockage et regroupement et la mise en exploitation de l'outil de déconditionnement et de broyage de produits finis sollicités dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale.

En ce sens, le projet porté par la société CHIMIREC CDS apparait cohérent avec les actions et objectifs susceptibles de s'appliquer au projet.

**Ainsi, l'activité de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte est compatible avec les orientations et les enjeux du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets d'Île-de-France.**

## II. LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE CENTRE-VAL DE LOIRE

### II.1. PRESENTATION GENERALE DU PRPGD DE CENTRE-VAL DE LOIRE

Source : PRPGD de Centre-Val de Loire – DREAL de Centre-Val de Loire (consulté en décembre 2021)

Le conseil régional du Centre-Val de Loire a adopté un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) le 17 octobre 2019. Ce plan s'inscrit dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) qui prévoit que chaque région doit désormais être couverte par un PRPGD.

A l'échelle du territoire régional, le PRPGD remplace et regroupe les plans en vigueur suivants :

- les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non-dangereux ;
- les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics ;
- le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

A noter également que le PRPGD du Centre-Val de Loire sera intégré à un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADET). Le PRPGD du Centre-Val de Loire dispose d'un vaste champ d'application et couvre de nombreux déchets, qu'ils soient dangereux ou non dangereux. Sont ainsi concernés :

- les déchets produits dans la région par les ménages, les activités économiques, les collectivités et les administrations ;
- les déchets gérés en région : collectés ou traités dans une installation de collecte ou de traitement de déchets, utilisés dans une installation de production en substitution de matière première, dans une installation de production d'énergie, dans une carrière ou dans la construction d'ouvrages de travaux publics en substitution de matière première ;
- les déchets importés pour être gérés dans la région ou exportés pour être gérés hors de la région.

Néanmoins le PRPGD ne concerne pas les déchets spécifiques que sont les déchets nucléaires ou militaires qui font l'objet de politiques de gestion particulières.

Le PRPGD du Centre-Val de Loire comprend :

- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets, qui comporte :
  - o un inventaire des déchets par nature, quantité et origine ;
  - o un descriptif des mesures existantes à l'échelle régionale en faveur de la prévention des déchets ;
  - o une description de l'organisation de la collecte des déchets ;
  - o un recensement des installations et des ouvrages existants qui gèrent des déchets ;
  - o un recensement des projets d'installation de gestion d déchets.
- une prospective à termes de six et douze ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produits sur le territoire ;
- des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux ;
- une planification de la prévention des déchets à termes de six et douze ans ;
- une planification de la gestion des déchets à termes de six à douze ans ;
- un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire ;
- les mesures permettant d'assurer la gestion des déchets dans des situations exceptionnelles (pandémie, catastrophe naturelle).

Les objectifs poursuivis dans le cadre du PRPGD du Centre-Val de Loire sont identiques à ceux fixés par le Plan National de Gestion des Déchets (PNGD) et par le PRPGD d'Île-de-France. Ces objectifs chiffrés ont d'ores-et-déjà été présentés au sein du chapitre VI.2 de la notice de renseignements composant le premier volet du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

Pour les mêmes raisons que celles présentées dans l'analyse du PRPGD d'Île-de-France, seuls l'état des lieux et les objectifs propres aux déchets dits « dangereux » seront ici présentés. Les capacités de traitement de déchets de la région Centre-Val de Loire ne seront également pas précisées en détail puisque l'établissement CHIMIREC CDS restera principalement dédié aux activités de tri, transit et regroupement qui demeurent l'activité principale de la société.

### La prévention de la production de déchets dangereux en Centre-Val de Loire

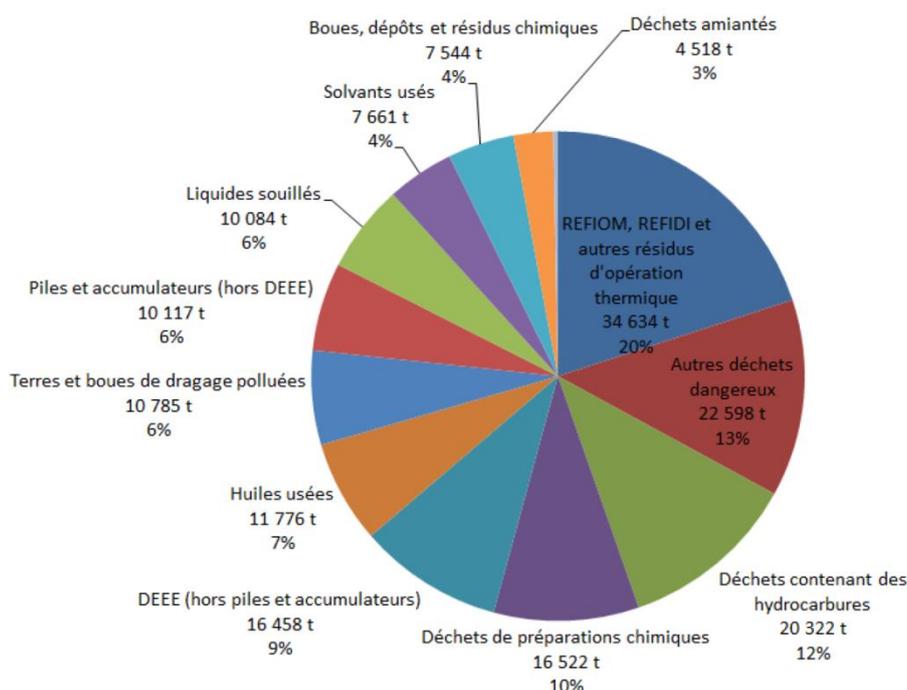
La prévention des déchets dangereux porte sur plusieurs volets et notamment :

- Les technologies propres et sobres : qui sont des technologies moins génératrices de déchets dangereux ;
- L'éco-conception : qui vise à limiter dès la conception, et pour toutes les étapes de la vie du produit (fabrication, distribution, utilisation, recyclage), l'impact environnemental du produit,
- La substitution : qui touche aussi bien les entreprises que les particuliers et qui vise à remplacer les produits générateurs de déchets dangereux par des produits moins nocifs.

Il est également à noter que la prévention des déchets dangereux passe également par les bonnes pratiques en termes de tri des déchets.

### Gisement de déchets dangereux en Centre-Val de Loire

Selon le PRPGD de Centre-Val de Loire, le tonnage de déchets produits en région en 2015 s'est élevé à 173 546 tonnes. La nature de ces déchets dangereux est précisée par la figure suivante :



**Figure 3 : Répartition des différents types de déchets dangereux produits au sein de la région Centre-Val de Loire**

Comme l'illustre la figure précédente, la majeure partie des déchets dangereux produits au sein de la région est constituée de résidus d'épuration des fumées d'incinération de déchets (ordures ménagères et déchets industriels). Le gisement de déchets issus du traitement des eaux et des déchets (fumées) s'élève par ailleurs à 37 200 tonnes pour l'année 2015.

Concernant les départements composant la région Centre-Val de Loire, il est précisé que le département du Loiret représente à lui seul 47 % de la production totale de déchets dangereux à l'échelle régionale. La figure suivante précise la répartition de la production de déchets dangereux par département pour l'année 2015 :

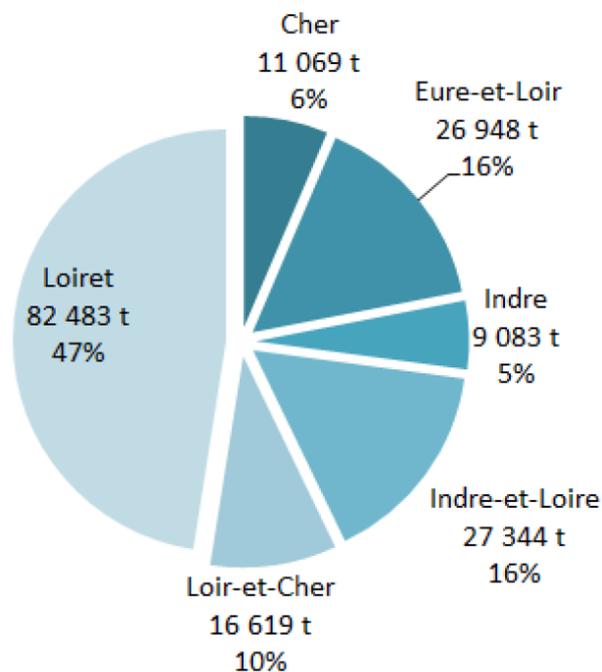


Figure 4 : Répartition de la production de déchets dangereux par département

Comme l'illustre la figure présentée ci-après, les typologies de déchets dangereux produits au sein des départements du Centre-Val de Loire varient grandement d'un département à l'autre :

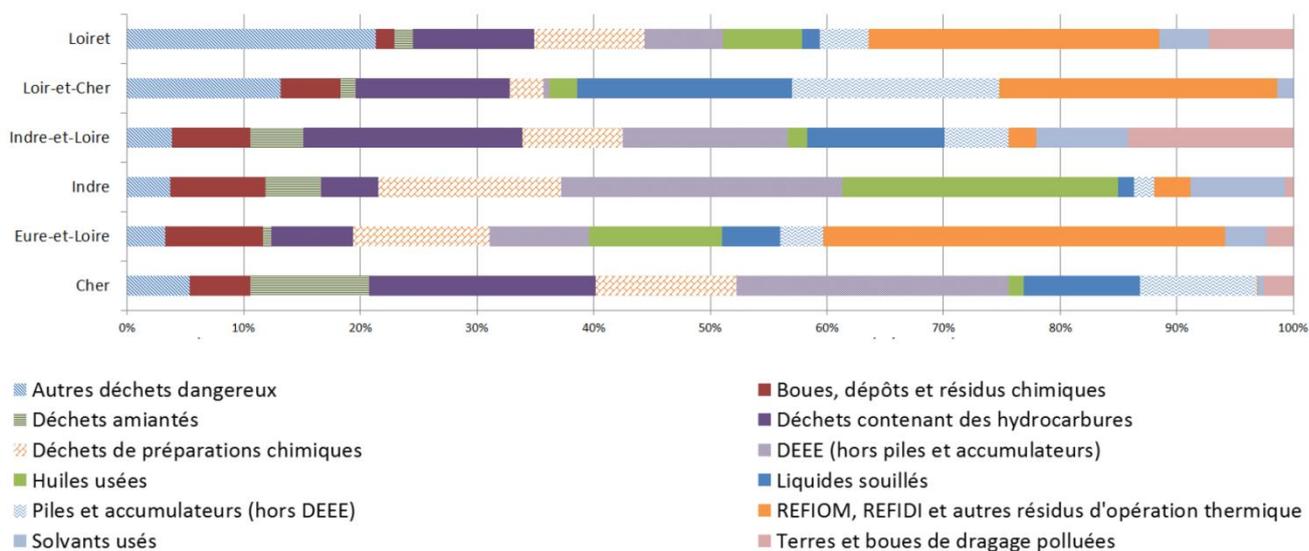


Figure 5 : Typologies de déchets dangereux produits par département

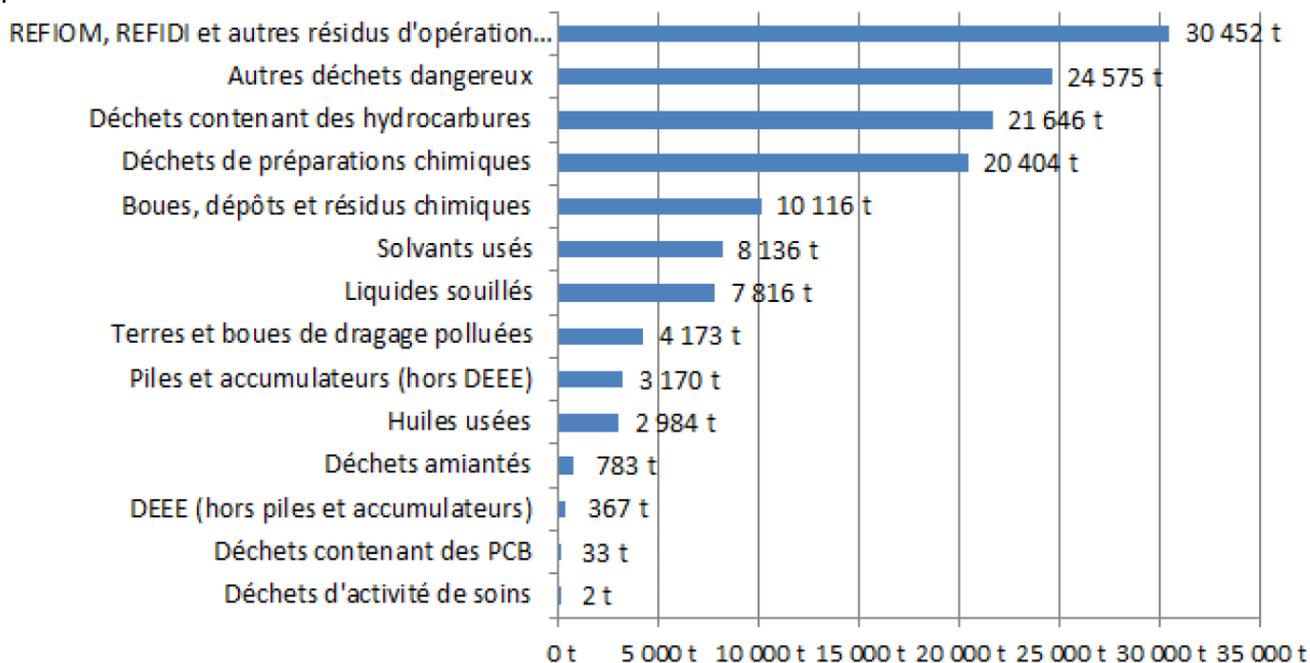
## Les principaux producteurs de déchets dangereux en région Centre-Val de Loire

En 2015, 360 ICPE de la région Centre-Val de Loire ont déclaré une production de déchets dangereux supérieure à 2 tonnes pour un tonnage global produit de 134 660 tonnes (Hors VHU et DASRI). Parmi ces ICPE, 15 établissements représentaient 50 % du gisement. Le tableau suivant présente l'inventaire des établissements les plus contributeurs :

Nom établissement	Commune	département	Activité	Tonnages 2015
STCM B2	BAZOCHES-LES-GALLERANDES	LOIRET	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	18 366
UIOM Gien-Chateaufort	GIEN	LOIRET	Traitement et élimination des déchets non dangereux	5 341
UIOM ORISANE	Mainvilliers	EURE-ET-LOIR	Traitement et élimination des déchets non dangereux	5 162
ISOICHEM	PITHIVIERS	LOIRET	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	4 838
SOCIETE ORLEANAISE D'ASSAINISSEMENT	CHAINGY	LOIRET	Traitement et élimination des déchets non dangereux	4 186
PROTEC	NOUATRE	INDRE-ET-LOIRE	Collecte des déchets dangereux	4 183
UIOM VALORYELE	OUARVILLE	EURE-ET-LOIR	Traitement et élimination des déchets non dangereux	4 102
L'OREAL/ALTEAD/BPS/DB SCHENKER	ORMES	LOIRET	Ingénierie, études techniques	4 000
ARCANTE	BLOIS	LOIR-ET-CHER	Traitement et élimination des déchets non dangereux	3 368
ORVADE	SARAN	LOIRET	Traitement et élimination des déchets non dangereux	3 330
S.G.A. J.MEYER	POILLY-LEZ-GIEN	LOIRET	Collecte des déchets dangereux	3 308
SANOFI WINTHROP INDUSTRIE TOURS	TOURS	INDRE-ET-LOIRE	Fabrication de préparations pharmaceutiques	3 067
BS ENVIRONNEMENT	SAINT-OUEN	LOIR-ET-CHER	Récupération de déchets triés	2 801
GALVA 45	ESCRENNES	LOIRET	Traitement et revêtement des métaux	2 709

**Tableau 5 : Liste des 15 plus gros contributeurs de déchets dangereux en région Centre-Val de Loire pour l'année 2015**

Le graphique présenté ci-après présente la répartition des déchets dangereux produits par ces gros producteurs :



**Figure 6 : Répartition du gisement de l'ensemble des gros producteurs par nature de déchets dangereux en 2015**

Les principaux déchets dangereux produits par l'ensemble des gros producteurs sont ainsi :

- les résidus d'opérations thermiques ;
- les déchets contenant des hydrocarbures ;
- les déchets de préparations chimiques (eaux de nettoyage, acides de décapage) ;
- d'autres déchets dangereux (emballages souillés notamment).

Ces quatre catégories de déchets dangereux représentent à elles seules 72 % du gisement de déchets dangereux produits par les plus gros producteurs de la région Centre-Val de Loire.

## Les déchets dangereux produits par les artisans et les particuliers

Selon le PRPGD de Centre-Val de Loire, le gisement de déchets dangereux produits par les artisans de la région s'élève à 5 345 tonnes en 2015. Les principaux types de déchets dangereux produits sont les huiles minérales (1 647 tonnes) et les batteries (1 257 tonnes).

Concernant le gisement de déchets dangereux produits par les particuliers, l'inventaire est basé sur les apports en déchèteries. A l'échelle de la région Centre-Val de Loire, les apports en déchèteries par les particuliers représentent la principale voie de collecte de déchets dangereux. Le tableau suivant présente l'inventaire des déchèteries recensées au sein de la région Centre-Val de Loire ainsi que la part de déchèteries acceptant les déchets dangereux :

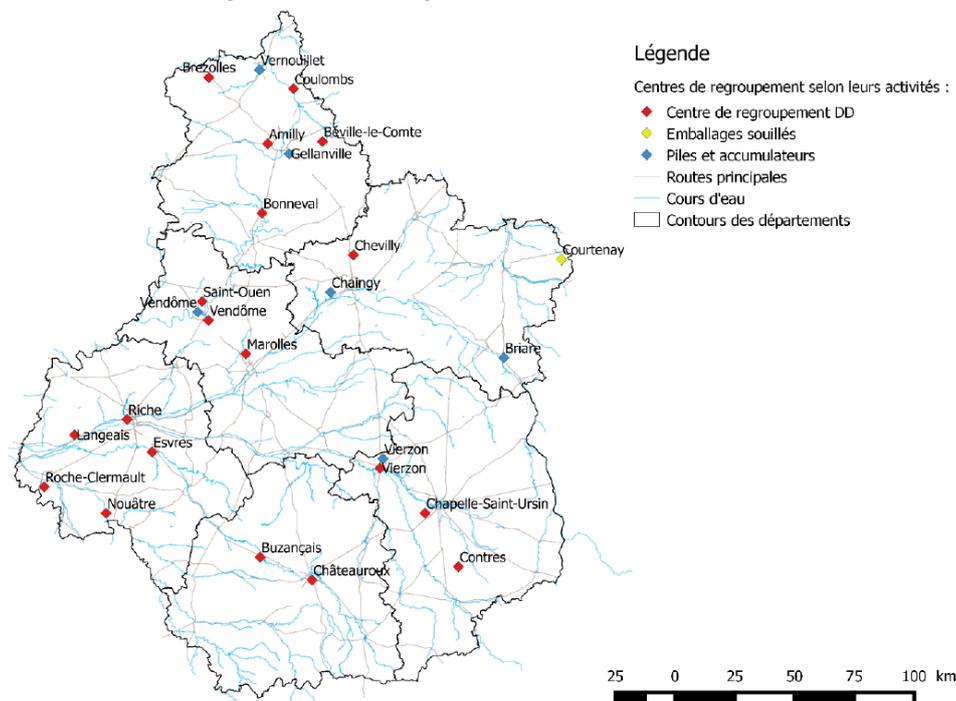
Département	Nombre de déchèteries	Nombre de déchèteries acceptant les déchets dangereux	
Cher	41	33	80%
Eure-et-Loir	37	33	89%
Indre	32	27	84%
Indre et Loire	47	40	85%
Loir-et-Cher	49	48	98%
Loiret	49	47	96%
Région Centre-Val de Loire	255	228	89%

**Tableau 6 : Inventaire des déchèteries de la région Centre-Val de Loire**

Au regard de la population globale de la région Centre-Val de Loire et des tonnages de déchets dangereux collectés par les déchèteries régionales en 2015, le ratio de la production de déchets dangereux par habitant s'est élevé à 1,7 kg.

## Les capacités régionales de tri, transit et regroupement de déchets dangereux

Selon un recensement effectué en 2015 auprès des acteurs et des fédérations, 27 installations actives de regroupement de déchets dangereux ont pu être identifiées. Parmi ces installations, 6 étaient spécialisées dans le regroupement de piles usagées et 1 dans le regroupement d'emballages souillés. La figure suivante précise la localisation des installations de tri, transit et regroupement de déchets dangereux de la région Centre-Val de Loire :



**Figure 7 : Localisation des plateformes de regroupement de déchets dangereux de la région Centre-Val de Loire**

Selon le PRPGD de Centre-Val de Loire, ces installations demeurent toutefois relativement limitées en termes de capacités de regroupement. En effet, sur l'année 2015, l'ensemble des plateformes de la région Centre-Val de Loire n'ont collecté qu'un total de 26 230 tonnes de déchets dangereux (hors VHU) soit seulement 15 % du gisement régional de déchets dangereux.

### Le devenir des déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire

Pour l'année 2015, sur les 173 546 tonnes de déchets produits à l'échelle régionale, seules 14 739 (8 %) ont été traitées dans la région. Le reste des déchets dangereux est majoritairement (80 %) traité dans les 6 régions limitrophes. La figure suivante indique les différentes régions de traitement du gisement de déchets dangereux produits dans la région :

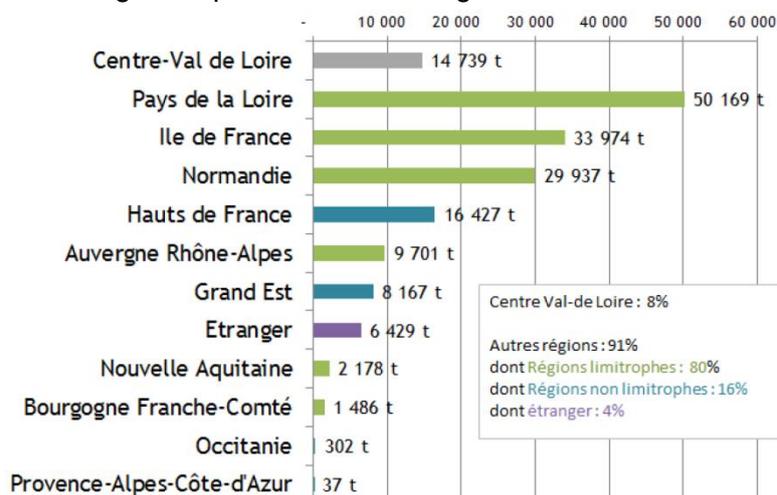


Figure 8 : Répartition des régions de traitement des déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire

Il apparaît donc que la région Île-de-France, avec 33 974 tonnes de déchets pour l'année 2015, est le second exutoire pour les déchets dangereux produits en région Centre-Val de Loire.

### Évolution du gisement et perspectives d'évolution

Selon les hypothèses considérées dans le cadre du PRPGD de Centre-Val de Loire, le gisement de déchets dangereux produits à l'échelle régionale devrait stagner d'ici à 2025 et 2031. Le tableau suivant illustre ce constat :

	2015	2025	2031	2015-2025	2025-2031	2015-2031
Déchets des ménages (hors déchets dangereux)	1 406 816 t	1 453 135 t	1 478 449 t	3,3%	1,7%	5,1%
Boues de STEP	40 568 t	41 904 t	42 634 t	3,3%	1,7%	5,1%
DNDNI des activités économiques	1 113 209 t	1 113 209 t	1 113 209 t	0,0%	0,0%	0,0%
Déchets du BTP	7 367 713 t	7 611 112 t	7 744 075 t	3,3%	1,7%	5,1%
Déchets dangereux	234 436 t	234 436 t	234 436 t	0,0%	0,0%	0,0%
	10 162 741 t	10 453 796 t	10 612 803 t	2,86%	1,52%	4,43%

Tableau 7 : Prospective tendancielle des gisements de déchets en 2025 et 2031 par type de déchets

Selon le tableau présenté ci-avant, le gisement global de déchet devrait augmenter aux horizons 2025 et 2031. Parmi les différents types de déchets considérés, seuls les gisements de déchets dangereux et de déchets non-dangereux des activités économiques devraient stagner. Cette stagnation du gisement de déchets dangereux implique de maintenir les capacités de collecte, notamment pour les déchèteries recensées au sein de la région Centre-Val de Loire.

## Planification et actions prévues pour la prévention et la gestion des déchets dangereux

Parmi les objectifs portés par la PRPGD de Centre-Val de Loire, quatre peuvent concerner la prévention et la gestion de déchets dangereux. Ces objectifs, associés aux actions prévues dans le cadre du PRPGD, sont repris ci-après :

- Objectif 9 – Réduire significativement les gisements de déchets dangereux :
  - o Action 9.A : Développer des démarches d'accompagnement ;
  - o Action 9.B : Communiquer et animer des événements sur la thématique des déchets dangereux ;
  - o Action 9.C : Utiliser le levier de la commande publique pour favoriser l'emploi de produits éco-conçus.
  
- Objectif 14 – Contribuer activement à l'atteinte des objectifs des cahiers des charges des éco-organismes :
  - o Action 14.A : Informer et communiquer sur l'organisation de la filière ;
  - o Action 14.B : Accompagner les EPCI dans l'atteinte de ces objectifs ;
  - o Action 14.C : Augmenter la collecte et la valorisation des DEEE.
  
- Objectif 17 – Capter 100% des déchets diffus, dès 2025 :
  - o Action 17.A : Améliorer le maillage des points de collecte ;
  - o Action 17.C : Mettre en œuvre une communication envers les professionnels.
  
- Objectif 23 – Optimiser le réseau d'installations de traitement des déchets en région :
  - o Action 23.A : Réaliser une veille technologique de façon à ce que les installations se positionnent au regard des meilleures technologies disponibles ;
  - o Action 23.B : Étudier et favoriser toutes les filières de valorisation possibles au sein des centres de traitement.

Les actions envisagées dans le cadre du PRPGD du Centre-Val de Loire visent majoritairement à accompagner les différents acteurs du secteur des déchets, dont les éco-organismes, via des mesures d'accompagnement promulguant une diminution de la production de déchets dangereux à la source mais également une meilleure gestion du gisement de déchets dangereux.

Concernant la gestion des déchets dangereux produits au sein de la région Centre-Val de Loire, le PRPGD vise un taux de captation des déchets diffus égal à 100% d'ici à 2025. L'accomplissement de cet objectif engendrera une augmentation des tonnages de déchets dangereux collectés par les déchèteries, et ce même si le gisement de déchets dangereux stagne en région Centre-Val de Loire. Cet accroissement des tonnages de déchets dangereux captés, couplée à l'augmentation du nombre de déchèteries, notamment pour les zones dites « blanches », devraient engendrer une demande plus importante en termes de besoins de collecte.

## **II.2. COMPATIBILITE DU PROJET CHIMIREC CDS AVEC LE PRPGD DE CENTRE-VAL DE LOIRE**

---

Les grands objectifs du PRPGD de Centre-Val de Loire, concernant la prévention et la gestion des déchets dangereux produits à l'échelle régionale, sont entre autres : une diminution de la production de cette typologie de déchets, un accroissement de l'accompagnement des éco-organismes, une meilleure captation des flux de déchets et l'optimisation des capacités de traitement à l'échelle régionale.

Comme précisé au sein du sous-chapitre précédent, les besoins de collecte de déchets dangereux devraient augmenter du fait d'un accroissement du nombre de déchèteries et d'un meilleur taux de captation des déchets dangereux. De fait, les activités de la société CHIMIREC CDS, qui sont axées sur la collecte, le tri et le regroupement de déchets d'activités économiques apparaissent comme compatibles avec ces prévisions.

De plus, les capacités de regroupement des plateformes présentes au sein de la région sont limitées et ne suffisent pas à capter l'intégralité du flux de déchets dangereux produits. Ce constat implique qu'une partie des déchets collectés soit regroupée par des installations situées hors-région afin de faciliter leur transfert vers les exutoires de valorisation ou de traitement agréés.

**Ainsi, l'activité de l'établissement CHIMIREC CDS est compatible avec les orientations et les enjeux du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets de Centre-Val de Loire.**